


# Procédure file

Informations de base	
COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	2000/2119(COS)
Procédure terminée	
Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2000	
Sujet 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'intérêt	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ECON</b> Economique et monétaire	PSE <a href="#">KATIFORIS Giorgos</a>	23/11/1999
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales	PPE-DE <a href="#">COCILOVO Luigi</a>	15/02/2000
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Affaires économiques et financières ECOFIN</a>	<a href="#">2274</a>	19/06/2000
	<a href="#">Affaires économiques et financières ECOFIN</a>	<a href="#">2268</a>	05/06/2000
	Affaires sociales	<a href="#">2259</a>	08/05/2000
	<a href="#">Affaires économiques et financières ECOFIN</a>	<a href="#">2258</a>	08/05/2000
	<a href="#">Affaires économiques et financières ECOFIN</a>	<a href="#">2245</a>	28/02/2000
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Affaires économiques et financières</a>	Commissaire	

Événements clés			
28/02/2000	Débat au Conseil	<a href="#">2245</a>	
11/04/2000	Publication du document de base non-législatif	COM(2000)0214	Résumé
08/05/2000	Débat au Conseil	<a href="#">2258</a>	
08/05/2000	Débat au Conseil	<a href="#">2258</a>	
08/05/2000	Vote en commission		Résumé
08/05/2000	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A5-0134/2000</a>	

15/05/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/05/2000	Débat en plénière		
18/05/2000	Décision du Parlement	<a href="#">T5-0224/2000</a>	Résumé
18/05/2000	Fin de la procédure au Parlement		
23/02/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2000/2119(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/5/12702

### Portail de documentation

Document annexé à la procédure	<a href="#">COM(2000)0026</a>	26/01/2000	EC	Résumé
Document annexé à la procédure	<a href="#">SEC(2000)0190</a>	08/02/2000	EC	Résumé
Document de base non législatif	<a href="#">COM(2000)0214</a>	11/04/2000	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique	<a href="#">A5-0134/2000</a> <a href="#">JO C 059 23.02.2001, p. 0005</a>	08/05/2000	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	<a href="#">T5-0224/2000</a> <a href="#">JO C 059 23.02.2001, p. 0128-0228</a>	18/05/2000	EP	Résumé
Document annexé à la procédure	<a href="#">09223/2000</a>	19/06/2000	CSL	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport	<a href="#">CES0240/2001</a> <a href="#">JO C 139 11.05.2001, p. 0072</a>	01/03/2001	ESC	

### Acte final

Recommandation PE/Conseil 2000/517  
[JO L 210 21.08.2000, p. 0001-0040](#)

## Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2000

La Commission a présenté son second rapport annuel sur le fonctionnement des marchés des produits et capitaux. Ce rapport s'inscrit dans le processus de réforme économique en fournissant une contribution à la préparation des Grandes orientations de la politique économique. Tout d'abord le rapport propose le suivi et l'évaluation de la performance des marchés de produits et capitaux pour identifier certaines déficiences réglementaires au niveau de l'Union européenne. Ensuite, le rapport propose un certain nombre de recommandations politiques nécessaires pour entretenir le processus de réforme économique. Ces recommandations visent à alléger et améliorer la qualité du cadre réglementaire dans la Communauté et supprimer les entraves à un fonctionnement efficace des marchés. Parmi celles-ci, on peut mentionner: - une recommandation aux États membres de réduire les coûts économiques et réglementaires globaux liés à la création d'une nouvelle entreprise et de procéder à des examens systématiques des cadres réglementaires existants en vue d'améliorer la qualité, - la proposition d'étendre l'application de la "nouvelle approche" en matière d'harmonisation technique à de nouveaux secteurs, - la recommandation aux États membres de maintenir la tendance actuelle à la diminution du volume des aides d'État et de déployer des efforts supplémentaires afin d'éviter les aides d'État destinées à un secteur particulier et les aides ad hoc, - la mise en oeuvre complète et rapide du plan d'action pour les services

financiers pour encourager les investissements tout en améliorant la confiance des consommateurs et des investisseurs et en contribuant à la stabilité du système financier, - dans le domaine des services publics, l'adoption et la pleine mise en oeuvre du cadre réglementaire communautaire et l'application stricte des règles de concurrence, - la création d'un cadre global pour la libre circulation des services de la société de l'information et le développement d'une politique intégrée associant des réglementations émanant des pouvoirs publics et de l'industrie et des règles de protection des consommateurs sont nécessaires pour renforcer la confiance des consommateurs, - l'élimination des restrictions faisant obstacle à la réforme des secteurs de la distribution.?

## Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2000

---

Dans un document de travail annexé au rapport annuel sur le fonctionnement des marchés des produits et capitaux, les services de la Commission présentent des annexes statistiques et des indicateurs économiques à partir desquels le rapport a pu être rédigé.?

## Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2000

---

OBJECTIF: recommandation de la Commission concernant les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté. CONTENU: les Grandes orientations pour les politiques économiques pour l'année 2000 donnent un contenu opérationnel aux conclusions du sommet de Lisbonne et se concentrent sur les principaux défis à relever pour les années à venir, à savoir le retour au plein emploi, les réformes visant à développer le potentiel de croissance, la transition vers une économie fondée sur la connaissance, l'impact du vieillissement rapide de la population et l'amélioration de la cohésion sociale. Tous les États membres sont confrontés à ces problèmes, mais il y a des différences marquées en ce qui concerne tant l'ampleur de ceux-ci que le degré de préparation des États membres. Afin de relever ces défis, qui sont étroitement imbriqués, l'Union européenne devrait appliquer une stratégie économique globale cohérente, axée sur le moyen et le long terme, dont les principaux éléments sont les suivants: 1) maintenir des politiques macro-économiques orientées vers la croissance et la stabilité : maintien de la stabilité des prix; obtenir sur le moyen terme des positions budgétaires proches de l'équilibre ou en excédent; obtenir des partenaires sociaux un comportement permettant des évolutions salariales compatibles avec la stabilité des prix et la création d'emplois; 2) conserver des finances publiques saines : profiter du fait que la croissance est supérieure aux attentes pour parvenir en 2000 à des positions budgétaires nettement plus ambitieuses que les objectifs fixés dans les programmes de stabilité et de convergence actualisés; 3) améliorer la qualité et la viabilité des finances publiques: améliorer les positions budgétaires en limitant les dépenses plutôt qu'en augmentant les impôts; restructurer les dépenses publiques en faveur de l'investissement en capital physique et humain, de la R&D, de l'innovation, des technologies de l'information et des dépenses destinées à financer des politiques d'emploi actives; revoir les systèmes de prestations sociales et réexaminer les systèmes de retraites et de santé; réduire la pression fiscale globale, notamment sur les bas salaires; engager des réformes du système de TVA; renforcer la coordination fiscale en vue d'éviter la concurrence fiscale dommageable. 4) promouvoir des évolutions salariales appropriées : insister sur des augmentations des salaires nominaux compatibles avec la stabilité des prix; encourager une hausse des salaires réels en rapport avec la croissance de la productivité du travail; s'assurer que les négociations salariales prennent en compte les différences de productivité; poursuivre une politique visant à réduire les différences de salaires entre hommes et femmes. 5) encourager le développement d'une activité économique fondée sur la connaissance : prévoir des incitations pour mieux associer le secteur privé au financement des dépenses de R&D; renforcer la concurrence sur les marchés de produits et de capitaux; assurer un soutien public pour le financement de la recherche fondamentale; prendre des mesures contre la fragmentation et le cloisonnement des efforts de R&D; mettre à disposition des accès rapides et à bas prix à l'Internet; soutenir les efforts d'éducation et de formation afin d'améliorer l'adaptabilité de la main d'oeuvre; favoriser la formation tout au long de la vie en informatique; réduire de moitié d'ici 2010 le nombre de 18-24 ans ayant arrêté les études au niveau du collège; accroître le nombre de chercheurs et d'ingénieurs; garantir la mise à disposition de ressources multimédias dans toutes les écoles d'ici la fin 2001 et des compétences nécessaires chez les professeurs d'ici la fin 2002. 6) assurer l'efficacité des marchés de produits (biens et services) : appliquer pleinement la législation relative au marché intérieur, notamment dans le domaine des marchés publics et des normes techniques; veiller à l'indépendance des autorités de concurrence; réduire les aides d'État et améliorer la surveillance de ces aides; achever la libéralisation des marchés de télécommunications d'ici la fin 2001; accélérer la libéralisation des secteurs de l'énergie (électricité et gaz), des services postaux et du transport; renforcer la concurrence dans le secteur des services, notamment les services financiers et prendre des mesures pour développer le commerce électronique; alléger et simplifier les réglementations auxquelles sont soumises les entreprises, en particulier les PME. 7) stimuler les marchés de capitaux en les intégrant davantage et en leur donnant plus de profondeur : faciliter l'accès au capital-investissement à l'échelle de l'Union; faciliter la participation de tous les investisseurs à un marché intégré (fonds de pension, protection de l'investisseur, règles de conduite professionnelle); promouvoir davantage l'intégration des marchés des obligations d'État; améliorer l'efficacité et l'intégration des systèmes de compensation et de règlement; renforcer la comparabilité des états financiers des entreprises; accélérer les mesures fiscales visant à promouvoir le développement de nouvelles entreprises et les investissements en capital-risque. 8) revitaliser les marchés du travail : privilégier les mesures actives et mettre en oeuvre une stratégie globale de prévention du chômage; améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi par un allègement de la fiscalité sur les bas salaires; faciliter l'accès à la formation professionnelle, à l'éducation, à l'apprentissage tout au long de la vie; réformer les systèmes de prélèvements obligatoires et de prestations sociales pour inciter les individus à exercer une activité; accroître la mobilité du travail; moderniser l'organisation du travail, en coopération avec les partenaires sociaux, par la mise en place d'horaires de travail souples et annualisés, la facilitation du travail à temps partiel et le réexamen des législations instituant une protection de l'emploi rigide; accompagner une éventuelle réduction de la durée du travail d'efforts pour éviter une hausse des coûts salariaux; renforcer les politiques d'égalité des chances hommes/femmes. 9) promouvoir un développement durable : promouvoir des technologies, des produits et des comportements respectueux de l'environnement; mettre en place des politiques faisant appel à des mécanismes de marché tels que la fiscalité, les redevances d'usage, les systèmes d'assurance/responsabilité et les permis négociables, qui permettent de chiffrer ce que coûtent des ressources rares. Ces recommandations générales s'appliquent à tous les États membres, même si les priorités pourront varier quelque peu selon les États membres, comme le montrent les orientations économiques par pays exposées dans la deuxième partie du document.?

## Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2000

---

La commission a adopté le rapport de M. Giorgos KATIFORIS (PSE, GR) sur les grandes orientations de la politique économique pour 2000 qui met l'accent sur le fait qu'il existe dans de nombreux États membres une marge permettant de baisser les niveaux de taxation. La commission estime également que les régimes de sécurité sociale doivent être révisés en vue d'alléger la charge fiscale pesant sur la création d'emplois. Le rapport relève que parvenir au plein emploi nécessite des taux de croissance élevés, une croissance non inflationniste et durable au point de vue environnemental. Et pour cela, il faut renforcer l'investissement. Pour relever les niveaux d'investissement, la commission recommande de réduire les charges et coûts excessifs liés au lancement d'une nouvelle entreprise et demande que soit poursuivie la réforme structurelle du marché du travail. Elle presse les États membres dont les réformes structurelles entraînent d'accroître la flexibilité sur les marchés des produits, des services, des capitaux et du travail. Le rapport déconseille de recourir à l'investissement public pour gérer la demande et estime qu'il ne faudrait procéder à semblable investissement que si le bénéfice escompté pour la société est jugé supérieur à son coût. Il préconise également une restructuration des dépenses publiques au profit de l'investissement, de la R&D et de mesures actives sur le marché du travail. La commission est d'avis que des efforts supplémentaires doivent être consentis pour éliminer les obstacles et créer un marché unique de l'électricité, du gaz et des télécommunications mais aussi des services financiers. Dans le but d'aider les petites et moyennes entreprises, la Commission est invitée à élaborer des systèmes communautaires d'aide aux associations de PME, systèmes capables de fournir des informations, des services de prêts et une assistance juridique mais aussi de contribuer à assurer un financement public. Enfin, la commission recommande aux États membres de mieux coordonner leur politique et de se fonder davantage sur des examens critiques et les meilleures pratiques. ?

## Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2000

---

En adoptant par 372 voix contre 104 et 36 abstentions le rapport de M. Giorgos KATIFORIS (PSE, Gr), le Parlement européen souligne que la capacité à produire une forte croissance non inflationniste doit être un axe essentiel de la stratégie de retour au plein emploi et de passage à une économie fondée sur la connaissance, dans le contexte d'une économie sociale de marché. Faisant observer qu'une plus forte croissance implique davantage d'investissements et une main d'oeuvre correctement formée, le rapport recommande d'alléger les coûts et les charges administratives excessifs qui pèsent sur les jeunes entreprises, et d'entreprendre une réforme structurelle du marché de l'emploi. Il demande instamment aux États membres qui accusent toujours un retard sur le plan des réformes structurelles de renforcer la flexibilité des marchés. Le rapport estime qu'il est possible de réduire le niveau de la fiscalité dans de nombreux États membres et que les systèmes de sécurité sociale doivent être réformés, en sorte d'alléger la charge fiscale sur la création d'emplois. Il souligne aussi la nécessité de poursuivre l'assainissement budgétaire afin de garantir en permanence la stabilité des prix qui conditionnent la croissance économique. Le Parlement met en garde contre toute tentative d'utiliser les investissements publics pour gérer la demande; il se félicite que la Commission recommande de parvenir à un accord sur le paquet fiscal et approuve la recommandation d'opter pour des attitudes raisonnables lors des négociations salariales. Le rapport approuve également toutes les mesures visant à renforcer la concurrence, à libéraliser les entreprises publiques et à alléger les réglementations. Il demande tout particulièrement de créer des mécanismes communautaires de soutien aux associations de PME. En vue de tirer pleinement parti des potentialités de la "nouvelle économie", le Parlement demande aux États membres la définition de politiques en vue de soutenir des programmes de recherche et des investissements pour la formation professionnelle, le lancement d'une offensive en matière de compétences pour surmonter la pénurie de qualifications et l'augmentation des budgets pour l'éducation générale, les universités et la formation tout au long de la vie. Enfin, il souligne qu'il est nécessaire d'identifier les sources d'instabilité des marchés financiers internationaux et d'engager des négociations afin de réduire l'instabilité potentielle tout en préservant l'ouverture et la liberté des marchés des capitaux. Parmi les amendements qui ont été adoptés, l'un des plus importants rappelle que la crédibilité de l'euro dépend entre autres de la volonté politique des gouvernements d'agir en commun et regrette l'insuffisance des gouvernements pour coordonner leurs politiques budgétaires et fiscales au-delà de la seule résorption des déficits. Un autre amendement insiste sur l'importance du financement des pensions dans une société où l'espérance de vie est plus élevée que jamais. ?

## Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2000

---

Dans une recommandation du 19 juin 2000, le Conseil fixe les orientations générales de politiques économiques (GOPE) pour les États membres et la Communauté. Ce document constate pour l'essentiel que la mondialisation et la perspective d'une nouvelle économie fondée sur la connaissance offrent à l'Union de grandes possibilités de développement. Pour en tirer parti, le Conseil estime qu'il faut accélérer la transformation en cours de l'économie européenne en élargissant la stratégie actuelle fixée dans les GOPE et en donnant un contenu opérationnel aux conclusions du Conseil européen de Lisbonne. Le rapport sur les GOPE met en particulier l'accent sur les implications à moyen et long terme des politiques structurelles et sur les réformes tendant à promouvoir le potentiel de croissance économique, l'emploi et la cohésion sociale, ainsi que la transition vers une économie ayant la connaissance pour moteur. Outre des conclusions générales sur les grandes orientations de politiques économiques, le document fait le bilan des politiques économiques menées par chaque pays en mettant notamment l'accent sur les développements du marché du travail. ?